

Site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la côte chalonnaise »

Compte-rendu du comité de suivi

Le 12 décembre 2013, à 10h00, à la mairie de Rully.

Personnes présentes :

François LOTTEAU - Président du COSUI

Pauline SLUSARCZYK - Chargée de mission NATURA 2000

Gaëtane POLLET - Pour Francis CLORIS, sous-Préfet de Chalon-sur-Saône

Gilles NUNES- Pour Daniel LERICHE, président de la communauté de communes Entre Monts et Dheune

Benoit MAQUIGNON- Alexandra NOEL- Grand Chalon - Pour Christophe SIRUGUE, président de la communauté d'agglomération du grand Chalon

Anne BRUNET – Pour Christophe SIRUGUE, président du pays du chalonnais, député de Saône-et-Loire 5ème circonscription

Jean GRESSARD - maire de Chenôves

Monique DESMARTES – Maire de Culles-les-Roches

François GARY- Maire de Fley

Didier MARCANT- Pour Daniel VILLERET, maire de Givry

Laurent DAVANTURE- Maire de Montagny-les-Buxy

Edmont VALETTE - Maire de Saules

Claire SAUNIER- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Thierry HUVER – DDT (Direction Départementale du Territoire)

Bertrand BARRE - Pour le directeur agence Bourgogne Est, ONF (Office National des Forêts)

Thierry PATAY- pour Luc TEXIER, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Frédéric JEANDENAND- Pour Romain GAMELON, directeur du CENB (Conservatoires des Espaces Naturels de Bourgogne)

Thierry PEYRTON- pour Jacques PELUS, Président de la Fédération des chasseurs

Bertrand DURY- Pour Christian DECERLE, président de la chambre d'agriculture

André LAVARDE- pour Robert COULON, Président de l'office de tourisme de Saint-Gengoux-le-National

Jean-Claude DUFOURD, Invité- pour l'association d'animation en côte chalonnaise

B. BOUILLLOT- Invité- Propriétaire, ancien exploitant agricole

Absents excusés :

Philippe BAUMEL- Député de Saône-et-Loire 3ème circonscription

Cécile UNTERMAIER - Députée de Saône-et-Loire 4ème circonscription

Rémi CHAINTRON- Président du conseil général

Christian MENAGER – Pour André COUPAT, président de la communauté de communes du Sud de la Côte chalonnaise

Jean-François BORDET- Président de la communauté de communes entre Grosne et Guye

Alain SUGUENOT- Président de la communauté d'agglomération Beaune côte et Sud

Maire de Burnand

Michel PICARD – Maire de Chagny

Jean-Louis DOREAU – Maire de Chassey-le-Camp

Dominique JUILLOT - Maire de Mercurey

Hugues SERVANT- CRPF

Jean-Pierre GILLOT- Président du Comité départemental de protection de la Nature
François GUILLOT - Responsable de la commission des sports de nature au CROS
Yves BONNOT- Président de la FDSEA

Ordre du jour :

- Bilan d'animation 2013 et perspectives 2014 (animatrice)
- Présentation de l'étude sur les entités en gestion par le CENB (CENB)
- Présentation des premiers éléments de la nouvelle programmation agricole (DDT-DREAL)
- Présentation des évaluations d'incidences (DDT)
- Questions diverses.

Atelier sur le contenu des panneaux d'information

Pour entamer la séance, l'animatrice propose aux personnes présentes de se regrouper par zones géographiques et de déterminer les contenus essentiels à faire figurer sur les panneaux d'informations. Elle rappelle à chacun sur une carte où se situeront les panneaux.

L'assemblée réfléchit au sujet pendant une vingtaine de minutes et note ses idées sur les fiches prévues à cet effet.

Bilan d'animation 2013 et perspectives 2014

Par Mme. Slusarczyk, animatrice. (Présentation power point disponible sur demande, pdf donné dans le mail de compte-rendu)

Elle résume les actions de l'année écoulée et met en lien avec les actions prévues pour 2014. Elle expose le bilan des réunions organisées, donne le détail des différents contacts agricoles et les Mae (Mesures agroenvironnementales) de cette année. Elle détaille le projet d'ecopastoralisme en cours en lien avec le CENB, le Grand-Chalon et Semeurs du possible. Il s'agirait d'un pâturage itinérant avec berger. Le compte-rendu de la première réunion du groupe de travail disponible sur demande. M. Peyrton mentionne le fait que le pâturage est effectivement un très bon moyen d'entretien mais qu'il n'est pas à adapter partout systématiquement et que parfois l'entretien mécanique reste préférable. M. Jeandenand rappelle aussi que ce sont plutôt les zones à fort enjeu écologique qui seront ciblées même si, par la suite, un élargissement aux zones péri-urbaines est possible.

Vient ensuite la présentation des réalisations au niveau de la communication qui ont été nombreuses en 2013 (articles presse et internet, 2 infolettres, plaquette imprimée et distribuée, calepins complétés, projet photo terminé). Le débat s'ouvre quant au contenu des calepins au vu du coût d'une impression. M. Peyrton propose de scinder en deux modèles différents : un tel que présenté en 100-200 exemplaires pour tout ce qui est structures pédagogiques et un sous forme de dépliant pour le grand public. M. Jeandenand rappelle que pour faire passer un message, et vraiment localiser le projet, il est nécessaire de donner plus d'informations écrites. Les questions suivantes se posent également : quel type de public veut-on toucher ? Faut-il vendre pour amortir le coût d'impression ? La conclusion du débat est la nécessité de faire un véritable inventaire des besoins pour bien cibler cette production.

La présentation continue avec le planning proposé pour le projet des panneaux d'information qui est validé par le comité.

L'animatrice présente ensuite un autre projet de CD. Elle explique qu'il s'agit de mettre en valeur le travail des photographes et toucher un grand public par un film didactique visuel et dynamique sans trop de technique. Elle présente sa maquette, puis demande la participation des personnes intéressées pour se faire interviewer afin de rendre son projet plus vivant. Les personnes s'inscrivent sur une feuille qu'elle fait passer. M. Marcant considère qu'il devrait être plus visible le fait que l'on se trouve sur cette région de Bourgogne et pas dans une autre. Il est alors proposé que soit intégrée une photo de panneau de commune ou de paysage local dès le début du film.

L'animatrice enchaîne sur les sorties et évènements auxquels elle a participé (randonnées, fêtes...) et présente le projet de soirée projection + balade crépusculaires pour 2014 en lien avec A2C. Ensuite, elle explique plus en détails le déroulement des vadrouilles en Chaumes qu'elle a organisées. Les projets d'animations scolaires réalisés sont également passés en revue, ainsi que la mallette pédagogique.

L'animatrice trouve que les agriculteurs sont trop isolés, et qu'il manque un système d'échange d'expériences, de mise en commun des vécus... et demande à l'assemblée quels seraient les moyens à mettre en œuvre pour palier à ce manque. Il est donc proposé plusieurs pistes :

- organiser des journées de rencontres avec visites des parcelles d'un exploitant qui expliquerait son type d'agriculture, quelles mesures il prend et engagerait ainsi le dialogue avec les autres
- saison à privilégier : le printemps pour pouvoir voir la faune et la flore
- temps imparti : une demi-journée pour ne pas occuper les exploitants trop longtemps
- voir avec le lycée de Fontaines si des exploitants pourraient venir présenter leurs expériences pour inciter les jeunes à s'installer et promouvoir un type d'agriculture peu prisée. Le lycée pourrait également présenter leur parcelles aux exploitants pour montrer qu'elles sont essentielles dans leur plan de pâturage, que c'est un plus au niveau économique.

La question de la pertinence de la création d'une page facebook est posée. L'assemblée à l'unanimité ne souhaite pas en créer.

Présentation des études sur les sites en gestion par le CENB

Par Frédéric Jeandenand du CENB

Après avoir succinctement rappelé le rôle du conservatoire, il explique que le plan de gestion a été travaillé sur toute cette année et sera terminé en 2014. Le bilan reste sans surprise la nécessité de maintenir et restaurer les complexes de pelouses. C'est-à-dire de retrouver une bonne ouverture en broyant les secteurs qui commencent à se fermer, mais sans tout raser et en conservant des éléments du paysage (buissons, arbres...).

Il rappelle que sur la Montagne de la Folie (Rully), un exploitant a repris le pâturage ovin en parc électrique après avoir broyé le buis. Et il sera proposé d'agrandir progressivement le parc.

Sur l'Ermitage le même exploitant entretient le site de la même façon. Les projets sont d'étendre le parc et de scinder le parc en deux plus petits pour mieux gérer la pression de pâturage.

Sur Chassey-le-Camp, c'est le lycée de Fontaines qui met un troupeau de vaches. Ils les mettent au 15 juillet et il ressort de l'analyse que ce n'est pas assez tôt pour contenir la fermeture du milieu. Il sera donc prévu de revoir la date d'entrée du troupeau.

Il expose ensuite le principe de suivi scientifique obligatoire et nécessaire à mettre en œuvre pour analyser si les actions de gestion sont favorables ou si des améliorations sont à prévoir. Le muséum de Paris a établi un protocole de suivi au niveau national qui a été repris et adapté à la Bourgogne. Le CENB peut être missionné par les structures animatrices pour ces suivis. Il insiste sur le fait que ce sont ces suivis qui permettent de définir si le site est en bon état de conservation ou pas et qu'il est important d'avoir ces éléments en tête lors des comités de suivi.

Présentation des nouveaux éléments de la nouvelle PAC

M. Huver précise qu'il y a encore très peu d'éléments à donner. Pour la nouvelle programmation 2014-2020 (avec début des actions en 2015), 2014 sera une année de transition. Les engagements seront pris pour 5 ans mais l'engagement financier uniquement sur un an. Les contractants auront une clause de résiliation de leur contrat sans pénalités si la nouvelle programmation ne convenait pas.

Etat d'avancement de la procédure sur les évaluations d'incidences (2ème liste locale notamment)

Par M. Huver, DDT

Il présente aux participants le principe des études d'incidences qui se compose désormais de trois listes: deux pour les projets actuellement soumis à un encadrement administratif (une nationale et une locale, déjà applicables) et d'une pour les projets non soumis à un encadrement administratif (liste locale reprenant des éléments de la liste nationale de référence) et une pour les projets non soumis à encadrements administratifs. Il fait ensuite une présentation des projets soumis à évaluation d'incidences pour le site Natura 2000 des Pelouses Calicoles de la côte chalonnaise selon chacune des trois listes. Il précise enfin que la seconde liste locale est désormais applicable et détaille la liste complète des projets soumis à évaluations d'incidence sur le site des pelouses calicoles de la Côte chalonnaise en particulier. Le détail du principe des E.I. et de ces listes, ainsi que les caractéristiques des sites Natura 2000 sont consultables sur le site internet de la DDT.

Bail rural à clauses environnementales

Par M. Huver, DDT

Sur demande de l'animatrice, M. Huver fait un rapide résumé de cet outil relativement récent et encore peu répandu. Il s'agit d'un bail rural dans lequel on peut ajouter des clauses environnementales. Le locataire contractant se doit de respecter ces conditions. Il peut s'agir de limitations de fertilisation, l'obligation d'agriculture biologique, l'obligation de respecter un type de gestion pastorale, d'interdiction d'utilisation à certaines périodes... M. Huver énonce l'ensemble des clauses qu'il est possible d'ajouter. Ce type de bail se signe pour 9 ans minimum mais uniquement à la fin d'un précédent bail. Cet outil est intéressant pour maintenir de bonnes pratiques agricoles, mais il convient de bien cibler les surfaces sur lesquelles il pourrait s'appliquer.

Conclusion

Le temps imparti à la réunion étant largement écoulé, la séance est levée à 13h.

Le COSUI se réunira à nouveau en fin 2014. Ce sera l'occasion de faire un bilan des actions engagées et des actions projetées, de valider les projets en cours et à venir et de décider ensemble des grandes lignes de conduite à adopter.

Les présentations power point présentées durant de COSUI, tous les projets et toutes les informations concernant le site et présentées durant ce COSUI sont disponibles auprès de la structure animatrice, aux coordonnées suivantes : Pauline Slusarczyk, aninat2000.p3c@orange.fr, 03 85 87 31 53 et sur le site internet dédié aux pelouses : pelouescalcaires-cotechalonnaise.n2000.fr.

M. François LOTTEAU, Président du COSUI,